

FORMATION BABYBOOMER

Technique de dégradé parfait en onglerie



DURÉE
7 HEURES



HORAIRES
9H00-17H00
PAUSE REPAS
DE 12H40 À
14H00
(LES REPAS
SONT À
PRÉVOIR)



TARIF
280 €* NET DE
TVA
PRISE EN
CHARGE PÔLE
EMPLOI,
MISSION
LOCALE, OPCA,
ETC.



ACOMPTE
70 €
D'ACOMPTE À
L'INSCRIPTION



LIEU
Institut de la Tarasque
47 petite route d'Arles
13150 Tarascon



PARTICIPANTS
Vous êtes formé seul ou
en groupe de 4
participants maximum



PRÉ-REQUIS
Venir avec vos ongles
naturels !
La pratique sera réalisée
sur soi-même.

DÉTAILS DE LA FORMATION



MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

Support technique (Vernis, base, limes,
cleaner, primer, poliscore, lampe LED,
table)



MATÉRIEL NON FOURNI

Pinceaux, embouts, ponceuse,
pinceaux gels et Nail'Art

PROGRAMME

PROGRAMME DE LA FORMATION

Théorie :

Dégradé pour obtenir un babyboomer parfait dans toutes les matières

Limage

FORMATRICE



LAURA SAILLAN - PROTHÉSISTE ONGULAIRE

DIPLÔMÉE DEPUIS JUIN 2017

Suivi des attestations de formations suivantes :
Blanchiment dentaire, maquillage permanent, lifting
colombien, microneeding/bbglow, épilation au fil,
browlift, lumière pulsée, etc.

La formatrice reste à votre disposition pour répondre à
toutes vos questions. Alors n'hésitez pas !

CONTACT

PAR TÉLÉPHONE

07.82.73.12.16

PAR E-MAIL

formations@institutdelatatasque.fr

VIA LE SITE WEB

[www.institutdelatatasque.fr/contact-
formations](http://www.institutdelatatasque.fr/contact-formations)

« Vous êtes le meilleur de vous-même, vos exigences d'aujourd'hui seront votre réussite de demain. Merci de m'avoir choisie pour votre avenir. Que l'aventure commence ! »

*En vous souhaitant le meilleur,
Laura*

Laura SAILLAN - L'institut de la Tarasque



N° SIRET : 832 774 180 00010 - N° agrément: 93131997970

Adresse : 47 petite route d'Arles 13150 Tarascon

Tél. : [07.82.73.12.16](tel:07.82.73.12.16)

E-mail : formations@institutdelatatasque.fr

Site Web : www.institutdelatatasque.fr

*HORS PRISE EN CHARGE PAR ORGANISME
ATTENTION ! SI VOUS VOUS DÉSISTEZ 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION, UNE FOIS L'ACOMPTE ENCAISSÉ, IL SERA NON REMBOURSABLE. LA SEULE FAÇON DE SE FAIRE REMBOURSER CETTE SOMME, SOIT 70€, EST D'ANNULER 30 JOURS APRÈS LA SIGNATURE ET AVANT UN DÉLAI DE RÉTRACTATION MENTIONNÉ À L'ARTICLE 5 DU CONTRAT QUE LE STAGIAIRE PEUT ANNULER ET SE VOIR REMBOURSER CETTE SOMME.